



1538
 Homologué par le Conseil d'Etat
 en séance du 10.04.2005
 Droit de sceau: Fr.
 L'atteste:
 Le chancelier d'Etat:

COMMUNE DE VOUVRY 1479
 Le Président: A. ARLETTAZ
 Le Secrétaire: J.-C. BRAENDLE

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir
 Mise à l'enquête : Limite de la forêt confinant à la zone à bâtir

COMMUNE DE VOUVRY CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 18

DELIMITATION DU PERIMETRE : RAPPO HUBERT
 RELEVÉ COMPLEMENTAIRE AVRIL 2004 : BUREAU DE GEOMETRES J.-M. VUADENS S.A.

POUR APPROBATION PARTIELLE DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT : LE GEOMETRE :

Monthey, le mai 2005

Jean-Michel VUADENS SA , Ing. EPF/SA et géom. officiel , Rue de Château-Vieux 5 , 1870 Monthey tél. 024/472 36 16 fax. 024/472 36 17